

Labelle de la Nouvelle-Orléans
Nouvelle-Orléans.
Vendredi 9 Juillet 1880.

BEERSBEA SPRINGS
A 2300 pieds au-dessus de niveau de la mer.
Chas. H. Smith, propriétaire.

MAISON ETABLIE EN 1840
Tous les lots pavés en plein!

GRANDE CHANCE
UNE PORTUNE

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE

LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à \$2.

LOT: \$30,000
1867 LOTS!

LOT: \$10,400!

MEUBLES DE RALON
en bois de rose, acacia, noyer, etc.

MEUBLES DE CHAMBRE
à coucher

MEUBLES DE SALLE À MANGER
en bois de rose, acacia, noyer, etc.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

ADUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels, restaurants, pensions, etc.

Un bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!

Emballage et livraison gratuits

Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,

84. 86. 88. 90 & 92 RUE PER J. D.

PRENEZ AVIS
Ces deux Etats ont été votés et amendés par son peuple.

MAISON ETABLIE EN 1840
Tous les lots pavés en plein!

GRANDE CHANCE
UNE PORTUNE

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE

LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à \$2.

LOT: \$30,000
1867 LOTS!

LOT: \$10,400!

MEUBLES DE RALON
en bois de rose, acacia, noyer, etc.

MEUBLES DE CHAMBRE
à coucher

MEUBLES DE SALLE À MANGER
en bois de rose, acacia, noyer, etc.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

ADUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels, restaurants, pensions, etc.

Un bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!

Emballage et livraison gratuits

Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,

84. 86. 88. 90 & 92 RUE PER J. D.

Etat de la Louisiane, CHARTRE.
VILLE de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE PREMIER.
Le conseil de direction de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, composée de sept membres, est autorisé à faire tous les règlements nécessaires pour la bonne administration de la dite loterie.

ARTICLE DEUX.
Le conseil de direction de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, est autorisé à faire tous les règlements nécessaires pour la bonne administration de la dite loterie.

ARTICLE TROIS.
Le conseil de direction de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, est autorisé à faire tous les règlements nécessaires pour la bonne administration de la dite loterie.

ARTICLE QUATRE.
Le conseil de direction de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, est autorisé à faire tous les règlements nécessaires pour la bonne administration de la dite loterie.

ARTICLE CINQ.
Le conseil de direction de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, est autorisé à faire tous les règlements nécessaires pour la bonne administration de la dite loterie.

ARTICLE SIX.
Le conseil de direction de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, est autorisé à faire tous les règlements nécessaires pour la bonne administration de la dite loterie.

ARTICLE SEPT.
Le conseil de direction de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, est autorisé à faire tous les règlements nécessaires pour la bonne administration de la dite loterie.

ARTICLE HUIT.
Le conseil de direction de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, est autorisé à faire tous les règlements nécessaires pour la bonne administration de la dite loterie.

ARTICLE NEUF.
Le conseil de direction de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, est autorisé à faire tous les règlements nécessaires pour la bonne administration de la dite loterie.

ARTICLE DIX.
Le conseil de direction de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, est autorisé à faire tous les règlements nécessaires pour la bonne administration de la dite loterie.

ANNONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR EXPROPRIATION.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

ANNONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR EXPROPRIATION.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

ANNONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR EXPROPRIATION.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.

VENTES PAR EXPROPRIATION.
Le sieur J. B. Hubbard, propriétaire de la maison n° 122 South Rampart, vend par expropriation la dite maison.